

**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL
D'A.E.P. DES 3 VALLEES DU 19 SEPTEMBRE 2005**

L'an deux mille cinq, le **dix neuf du mois de Septembre** à 20h30, les délégués du Syndicat d'A.E.P. des 3 Vallées, se sont réunis à la salle polyvalente de BARTRES, **sous la Présidence de Monsieur Gérard CLAVE**, Président.

Nombre de délégués présents : **15**

Date de convocation du Comité Syndical: **12 Septembre 2005**

Secrétaire de séance : Mr **CANTON Thierry**

PRESENTS: MM. CRASPAY Gilbert - LACOSTE Jean-Louis - CLAVE Gérard - LAVIGNE Jean - MAISONGROSSE Gérard - FORT Jean-Pascal – PIREZ Gilles- CANTON Thierry – BREINDENBACH Alain - BOURDEU Victor - POUZET Louis - DULONG Georges - RULAND Michel – SANCHEZ Barnabé – LABBATE Joseph.

EXCUSES: MM. HERNANDEZ Gérard - SARROCA David – SASSUS Bertrand – ANEROT Philippe - Mme LANNES Irène – CANTON Christian - NAVARRET François

SEANCE OUVERTE à 20h30

**I - MARCHÉ A BONS DE COMMANDE – PROGRAMME 2005/2008
CHOIX DU TITULAIRE**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le comité Syndical a décidé dans ses précédentes séances de lancer la consultation des entreprises selon la procédure d'appel d'offre ouvert prévue à l'article 33 du Code des Marchés Publics.

Il signale que sur 10 entreprises qui ont demandé le dossier 6, dont un groupement d'entreprises, ont fait parvenir une offre.

Après ouverture des plis en date du 26 Juillet 2005 les propositions s'établissent comme suit :

NON DES ENTREPRISES	RABAIS (-) OU MAJORATION (+)
SADE	+3%
S . N . A . A . ACCHINI	+2%
SCAM TP	+5%
SOBEP	-10%
SAUR/ SOGEP	-3,5%

Après avis de la commission d'appel d'offres Monsieur le Président, personne responsable du marché, retient l'offre la moins disante de la société SOBEP.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Président à signer : le marché avec la société SOBEP ainsi que toutes les pièces nécessaires.

II - REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF (IEMP)

Monsieur le Président propose de porter le coefficient du régime indemnitaire de 1 à 1,9 fois (maximum coefficient 3) la valeur de son montant de référence annuel à compter du 01/10/2005 compte tenu de l'évolution des tâches et des responsabilités du secrétariat du syndicat.

QUESTIONS DIVERSES

* Monsieur le Président informe de l'avancement des travaux de GER à GEU.

Cette opération sera subventionnée à hauteur de 55 %.

(Conseil Général: 30 % et Agence de l'eau : 25 %)

* Mr FORT demande qu'on enterre le compteur d'eau se trouvant au Presbytère à GEU.

Monsieur le Président informe que le syndicat a émis les titres de recettes aux communes pour la contribution des 3,8112 €par habitant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30,

Le Président,

G. CLAVE